

Séance du 05 Février 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, Mme Chevrel à Mme Demont, M. Aguerre à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : SPORTS - Utilisation des installations du complexe des Hauts de Sainte-Croix par les associations sportives - Adaptation tarifaire.

M. JAUSSAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des clubs sportifs, la Ville de Bayonne met à disposition des associations bayonnaises de nombreuses installations sportives municipales.

Ce dispositif permet aux différents clubs bénéficiaires d'organiser quotidiennement des entraînements, et le week-end des compétitions.

A ce titre, les sections pelote et tennis de l'Aviron Bayonnais accèdent gratuitement dans la limite de 16h00 par semaine, aux installations du complexe sportif Sainte Croix.

Aujourd'hui, ces deux clubs entendent intensifier leur action éducative sur ce site. Aussi, il a été décidé d'une part, d'augmenter le quota d'heures gratuites à 20h00 hebdomadaires, et d'autre part d'accueillir gratuitement les compétitions inscrites dans les calendriers fédéraux.

Il est entendu qu'à l'exception de cette dernière disposition et au-delà des 20h00 d'utilisation hebdomadaire des installations, les clubs s'acquitteront du tarif public de location.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire, à appliquer l'ensemble de ces mesures, et ce, dès la saison sportive 2008/2009.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.